



LA SECURITE DANS LES TRANSPORTS PUBLICS

La SNCB-Holding, la STIB, De Lijn et les TEC signent un protocole de collaboration

Bruxelles, le 30 juin 2009. Les quatre sociétés de transport public en Belgique (De Lijn, SNCB-Holding, TEC et STIB) vont travailler en étroite symbiose dans les domaines de la prévention et de la sécurité. Ce mardi matin, les CEO des 4 sociétés ont signé un protocole d'accord dans ce sens. En pratique, le protocole vise à mettre en place une intense collaboration entre les services de prévention et de sécurité afin de favoriser l'échange d'informations, le partage d'expériences et la coordination d'actions.

Les quatre sociétés sont bien souvent présentes sur des territoires contigus, voire communs, dans et autour des gares notamment. Il est essentiel de pouvoir assurer aux clients empruntant plusieurs réseaux différents de transport un service alliant continuité et cohérence. D'autant que les sociétés sont confrontées à des problématiques identiques : dégradation du matériel, vol à la tire, agressions,...

Le protocole signé ce mardi est ambitieux. Il a pour objectif de formaliser la volonté des quatre sociétés d'accentuer leur collaboration en matière de sécurité sur trois niveaux : l'échange d'informations, la prévention et l'opérationnel.

Il est ainsi convenu que les équipes **s'échangent toutes les informations** pertinentes de nature à permettre une amélioration de la sécurité et de la prévention sur leur territoire: bonnes pratiques, statistiques, formations,... Une journée annuelle, sur un ou plusieurs sujets liés à la sécurité, aux incivilités ou au sentiment de sécurité, sera par ailleurs organisée.

Au niveau de **la prévention**, l'ambition est de mener des actions communes vers certains publics cibles, avec les partenaires de terrain tels les milieux associatifs et scolaires.

Enfin, sur le **plan opérationnel**, une collaboration sera mise en place avec des actions communes contre, par exemple, le vol à la tire, comme le visionnage des images des caméras de surveillance des différents partenaires ou encore le mode d'intervention des agents au sein des structures de concertation et sur le terrain.

Les sociétés de transport public entendent aussi développer une stratégie commune dans leurs contacts avec les autorités et les partenaires (SPF Intérieur, Justice et services de police, villes et communes,...). Ainsi, les signataires du protocole s'engagent à sensibiliser davantage les autorités judiciaires sur la nécessité d'assurer un suivi efficace des infractions liées à la sécurité dans les transports publics.



“C’est un jour important au niveau de notre stratégie en matière de sécurité pour l’amélioration de la qualité du service que nous offrons à nos clients” a commenté Jannie Haek, Administrateur Délégué de la SNCB-Holding. “Cette stratégie repose sur trois piliers : une plus grande présence de nos agents grâce au recrutement, une vraie collaboration avec les autorités locales et les services de police, et le recours aux technologies de pointe, notamment en matière de caméras de sécurité”.

“Nous saluons de telles initiatives de coopération”, déclare Alain Flausch, administrateur-directeur général de la STIB. “Le fait de travailler en étroite collaboration et selon une même approche en matière de sécurité et de prévention sera tout bénéfique pour nos clients. La qualité de service passe aussi par l’amélioration du sentiment de sécurité. C’est grâce à de tels accords que nous pourrions faire avancer les choses”.

Ingrid Lieten (directrice générale De Lijn): *“En matière de sécurité, il faut regarder plus loin que le capot de ses propre bus ou trams. Les collègues de la STIB, des TEC et de la SNCB-Holding sont des partenaires avec lesquels nous travaillons depuis longtemps sur le terrain, des sources d’inspiration. Ce protocole d’accord officialise ces synergies”.*

“Cet accord vient en complémentarité du plan SécuriTEC”, explique Jean-Marc Vandembroucke, administrateur général de la SRWT (groupe TEC); ce plan comporte six piliers : le renforcement des moyens humains, des moyens techniques, des partenariats de prévention, l’application de la procédure d’amendes administratives, les campagnes de communication sur le thème du respect et l’obligation pour le voyageur de monter par l’avant du bus”.

Enfin, de son côté, le Vice-Premier Ministre et Ministre des Entreprises publiques, Steven Vanackere, tient à souligner l’importance que revêt à ses yeux une approche coordonnée de la sécurité. Il a d’ailleurs donné pour mission à la SNCB-Holding de conclure des pactes de sécurité avec les communes et toutes les autres parties concernées. Le protocole signé aujourd’hui par les quatre sociétés de transport en commun cadre donc tout à fait à la demande du gouvernement d’une approche coordonnée. Par ailleurs, la dotation pour la sécurité a été augmentée de 10 millions d’euros, ce qui représente un doublement.



La **SNCB-Holding** est la société faîtière du Groupe SNCB et le garant d'un service de qualité optimale. Elle s'acquitte de cette mission en coordonnant et en soutenant les activités de ses deux filiales - la SNCB (l'exploitant) et Infrabel (le gestionnaire de l'infrastructure) - tout en s'assurant de la convergence de leurs stratégies et de l'unité du groupe pour, notamment, atteindre l'équilibre financier. La SNCB-Holding est l'unique employeur des quelque 38 000 membres du personnel du Groupe SNCB. Elle est propriétaire des bâtiments de gare, des parkings et parkings pour vélos, des espaces de location de vélos et des abords des gares. En outre, elle assure les activités de sécurité et de gardiennage sur le domaine ferroviaire ; elle gère les réseaux ICT pour l'ensemble du groupe et veille à la préservation du patrimoine historique relatif à l'exploitation ferroviaire.

De Lijn est la société de transport en commun (bus et trams) active en Flandre. Le réseau de De Lijn compte 40.000 arrêts répartis sur plus d'un millier de lignes. Plus de 4000 véhicules ont transporté, en 2008, 508 millions de passagers, parcourant plus de 218 millions de kilomètres. De Lijn assure l'emploi de 8500 personnes, les sociétés privées roulant pour De Lijn en engageant 2760 autres. Pour assurer son exploitation et ses investissements, De Lijn perçoit une dotation publique de la Région flamande, son principal actionnaire. Ses autres moyens proviennent de son produit commercial issu de la vente des titres de transport.

La STIB est la société des transports intercommunaux de Bruxelles. Elle exploite un réseau intégré de 20 lignes de trams, 50 lignes d'autobus et 4 lignes de métro qui dessert le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que 11 communes périphériques. En 2008, la STIB a réalisé 286,1 millions de voyages et parcouru 38 millions de kilomètres. Premier employeur de la Région de Bruxelles-Capitale, la STIB compte 6.563 collaborateurs.

TEC. Pour rappel, le groupe TEC, c'est 242 millions de voyageurs en 2008, un jeune sur 7 de moins de 25 ans possède un abonnement TEC, 4861 membres du personnel, 2237 bus et trams, 684 lignes et 38.238 arrêts.

Note aux rédactions :

Le logo et quelques images de la campagne peuvent être téléchargés sur <http://press.b-holding.be>.

Username : **press**

Password : **documents**

Contact Presse:

Michaël François, porte-parole SNCB-Holding: 02/526.37.30 ou 0485/63.29.71 ou michael.francois@b-holding.be

Tom Van de Vreken, porte-parole De Lijn: 015/44.09.19 ou 0475/96.41.81 ou tom.vandevreken@delijn.be

Jean-Pierre Alvin, porte-parole STIB : 02/515.20.50 ou 0494/23.75.12 ou alvinjp@stib.irisnet.be

Stéphane THIERY, Directeur de la Communication – Porte-parole Société Régionale Wallonne du Transport : 081/32.27.11 ou 0495/50.28.57 ou stephane.thiery@tec-wl.be